

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

19 janvier 2022

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dix-neuvième jour de janvier deux mille vingt-deux (19/01/2022) à compter de quinze heures trente (15 h 30) par vidéoconférence, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles;
- Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Re 22-01-01

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, appuyée par monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle et il est résolu, unanimement que la présente séance soit tenue à huis et que celle-ci soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la MRC et que l'heure de la séance soit modifiée pour 15 heures 30.

Ouverture de la séance

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 15 h 30.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption de l'ordre du jour

Re 22-01-02

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Séance du conseil à huis clos;

- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2021;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Adoption du règlement 2021-183 relatif au mode d'imposition de la taxe foncière et de la taxe nécessaire pour ouvrage public et du taux d'intérêt pour les comptes due des Territoires non organisés;
- Approbation du règlement 2021-12-50 de Enercycle modifiant le règlement 2012-03-10 pour la non-réalisation en partie des travaux de réaménagement et la construction d'un écocentre sur le lot 3 462 459 du cadastre du Québec et décrétant une dépense révisée de 158 000 \$ et un emprunt révisé de 158 000 \$;
- Approbation du règlement d'emprunt 2021-12-51 de Enercycle décrétant un emprunt et une dépense de 4 177 000 \$ pour la construction d'un écocentre sur le lot 3 160 628 cadastre du Québec;
- Approbation du règlement d'emprunt 2021-12-52 de Enercycle décrétant un emprunt et une dépense de 7 473 000 \$ pour l'aménagement de la cellule 6 et la construction du poste de pompage 6 au LET de Saint-Etienne-des-Grès;
- Approbation du règlement d'emprunt 2021-12-53 de Enercycle décrétant un emprunt et une dépense de 1 391 000 \$ pour la construction d'un centre de transfert au LET de Saint-Etienne-des-Grès;
- Fonds Région Ruralité (FRR) - Volet 4 :
 - a) Adoption des recommandations du comité de vitalisation;
 - b) Modification du cadre de vitalisation;
- Accès entreprise Québec : Nomination d'un comité aviseur;
- Modification de la couverture d'assurance en ce qui a trait aux emplacements;
- Autorisation de signer une entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et Alimentation du Québec;
- Autorisation d'embauche d'un consultant afin de procéder à une étude de faisabilité pour le développement d'un projet agricole et/ou agroalimentaire;
- Autorisation d'embauche d'une firme pour l'analyse de l'ergonomie des espaces de travail des employés;
- Autorisation de signer une entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec;
- Adoption du règlement 2021-182 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Mékinac en regard des zones de contraintes relatives aux glissements de terrain;
- Plan régional des milieux humides et hydriques : Demande d'un délai supplémentaire au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- Varia :
 - a) Ministère de la Famille : Appel de projets en continu pour le développement de places subventionnées;
 - b) Recrutement de médecins de famille dans Mékinac;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2021

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 24 novembre 2021 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 22-01-03

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2021.

- Adopté à l'unanimité –

Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Une liste de comptes à payer a été présentée au Conseil des maires.

M.R.C. DE MÉKINAC

<u>Rémunération des employés (es) (8 semaines)</u>	<u>236 672.52</u>
---	-------------------

<u>Déplacement des employés (es) (2 mois):</u>	<u>4 087.74</u>
---	-----------------

Fournisseurs de biens et services

Distribut'eau Plus	39.00
RREMQ	15 524.69
La Capitale	12 719.20
Xérox Canada	559.55
Service de paie Desjardins	461.31
Fournitures de bureau Denis	2 447.87
Boulangerie Germain	72.00
Retraite Québec	194.47
Syndicat des employés	1 491.78
Androïde	163.44
Chez Jacob	1 434.89
Ôze publicité	1 702.51
Hydro-Québec	1 223.28
Coop Novago	25.12
Doucet + Turcotte	1 690.13
SBM	252.95
Visa	
Informatique ingénierie	338.10
BNQ - ingénierie	105.00
Équipement photo	700.19
Registre foncier	11.00
Assemblées des MRC	502.03
Facebook pub	91.98

Roadpost Canada	47.20
Informatique maires	755.39
Triumvirate	10 852.50
MicroGest Informatique	2 859.44
CCG	11 388.27
Le Reflet	380.00
Purolator	6.10
À la fût	291.44
Brûlerie Mékinoise	249.98
Belle à croquer	250.08
Lignée RR2	250.00
Café aux cinq sœurs	250.00
Total fournisseurs :	<u>69 330.89</u>

Fonds région ruralité volet 2

Notaire DGPS Inc. (Machineries AB 9190-1926 Québec Inc.)	10 000.00
Notaire DGPS Inc. (9452-2240 Québec Inc.)	10 000.00
Centre des loisirs de St-Adelphe	1 000.00
Total FRR2 :	<u>31 000.00</u>

Activité de loisir/culture

Village Western Kapibouska	1 500.00
URSLM	3 000.00
Ville de St-Tite	465.17
Municipalité de Lac-aux-Sables	500.00
Total Loisir/Culture :	<u>5 465.17</u>

Développement économique

Le Mercier	1 006.03
Cégep de Trois-Rivières	4 311.56
Rose Pétale	74.74
Equifax	39.76
Total Développement économique :	<u>5 432.09</u>

Communauté entrepreneuriale

Boulangerie Germain	527.17
---------------------	--------

Total Communauté entrepreneuriale : 527.17

MAE

Le Mercier 2 544.40

Total MAE : 2 544.40

FLI/FLS

Acceo solutions FLI 161.89

Acceo solutions FLS 140.97

Acceo solutions FLI COVID 128.74

Notaire DGPS Inc. (Machineries AB) - FLI 12 500.00

Notaire DGPS Inc. (Machineries AB) - FLI Relève 25 000.00

Notaire DGPS Inc. (Machineries AB) - FLS 12 500.00

Notaire DGPS Inc. (9452-2240 Québec Inc.) - FLI 12 500.00

Notaire DGPS Inc. (9452-2240 Québec Inc.) - FLI Relève 25 000.00

Notaire DGPS Inc. ((9452-2240 Québec Inc.) - FLS 12 500.00

9190-1926 Québec Inc. - FLI 7 500.00

9190-1926 Québec Inc. - FLS 7 500.00

Total FLI/FLS : 115 431.60

Promotion Touristique

Le Mercier 4 139.10

Bulle Givrée 30.00

Lignée RR2 30.00

Belle à croquer 30.00

Brûlerie Mékinoise 24.00

Tissus Décor Martine Richard 30.00

Chambre de commerce de Mékinac 284.49

Total Tourisme : 4 567.59

Campagne automnale (Foire Mékinoise et marché de Noël)

Azul Collection 140.00

Confection Emy-Lise 30.00

Massothérapie de la Mauricie 40.00

5.3 Fabrique Hivernale 130.00

Bobines et pompons 10.00

Brûlerie Mékinoise 120.00

Boutique Équestre St-Tite	40.00
Petit Galop	40.00
Pierre-Luc Baril	20.00
Germe Galyco	120.00
Bouffée d'air et fourchettes	280.00
Charcuterie Lignées RR2	50.00
Belle à croquer	80.00
Grano-Vrac	40.00
Julie Noël Épicure	30.00
Ferme récréative Caza	40.00
Tiska	10.00
Le fief d'Orvilliers	30.00
Miel & forêts	20.00
Jardins Nature Mauricie	100.00

Total Campagne automnale: 1 370.00

Programme de rénovation de l'habitat

Programme Réno-Région C04010 PRR0118 Ste-Thècle	12 000.00
---	-----------

Total Rénovation de l'habitat : 12 000.00

Baux de villégiature

TNO de Mékinac	65 000.00
Municipalité de Ste-Thècle	38 600.00
Harnois Énergies	249.14

Total Baux de villégiature : 103 849.14

Cour municipale

Ministre des Finances	12 610.00
Bavac	692.00

Total Cour municipale : 13 302.00

Grand total : 605 580.31

PARC INDUSTRIEL

Hydro-Québec	14.51
--------------	-------

Total Parc industriel : 14.51

TNO DE MÉKINAC

MGEF	22 126.56
MRC de Mékinac - vidange de fosses	195.00

Total TNO : 22 321.56

Re 22-01-04

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur la liste du 19 janvier 2022 totalisant 605 580.31 \$ pour la MRC, 14.51 \$ pour le parc industriel et 22 321.56 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité –

Correspondance

- Monsieur Maxime St-Martin de la direction régionale du MAPAQ, nous informe de l'acceptation de notre demande d'aide financière au montant de 33 200\$ pour le projet : Étude de faisabilité pour le développement d'un projet agricole et/ou agroalimentaire;
- Madame Nathalie Huot, technicienne en administration au ministère de la Sécurité publique, nous informe qu'une somme totale de 14 520\$ est réservée pour le démarrage d'une cohorte dans le cadre du volet 1 du programme d'aide financière pour la formation des pompiers;
- L'Union des Municipalités du Québec nous fait parvenir la compensation financière pour soutenir la mise en œuvre de la Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles (2^e versement), au montant de 2 925\$;
- Résolution 2021-11-349 de la MRC de l'Érable concernant l'adoption de la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives et les obligations et responsabilités des municipalités et MRC;

Adoption de la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives - Obligations et responsabilités des municipalités et MRC

CONSIDÉRANT la résolution 2021-11-349 de la MRC de l'Érable;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est en accord avec leur position et que les nouvelles responsabilités dévolues aux MRC, suite à l'adoption de cette Loi, nécessiteront des frais supplémentaires qui ne seront pas couverts par le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

Re 22-01-05

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu :

- d'appuyer la MRC de l'Érable;

- de demander au gouvernement du Québec que l'aide financière accordée aux MRC pour faire face à leur nouvelle responsabilité soit mieux adaptée à la réalité;

- Adopté à l'unanimité –

- Remerciements d'Appartenance Mauricie pour notre contribution au calendrier historique 2022;
- Correspondance du comité de sauvegarde de l'environnement concernant le projet de porcheries à Saint-Adelphe;
- Monsieur Daniel Boisvert, président de l'Association du Lac Missionnaire demande le support de la MRC de Mékinac dans leurs démarches pour assurer une meilleure intégration des activités de coupe de bois dans le territoire;
- Madame Henriette Savard, présidente de l'association des personnes stomisées Mauricie et Centre-du-Québec demande une subvention afin de faire mieux pour ces gens;

Dépôt de la correspondance

Re 22-01-06

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyée par madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité –

Adoption du règlement 2021-183 relatif au mode d'imposition de la taxe foncière et de la taxe nécessaire pour ouvrage public et du taux d'intérêt pour les comptes due des Territoires non organisés

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 24 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement 2021-183 a dûment été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 24 novembre 2021;

Re 21-01-07

EN CONSÉQUENCE, madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives, propose, appuyée par madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu à l'unanimité que ce conseil adopte le règlement numéro 2021-183, intitulé : *Règlement relatif au mode d'imposition de la taxe foncière et de la taxe nécessaire pour ouvrage public et du taux d'intérêt pour les comptes des Territoires non organisés (TNO).*

- Adopté à l'unanimité –

Approbation du règlement 2021-12-50 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Energycle) modifiant le règlement 2012-03-10 pour la non-réalisation en partie des travaux de réaménagement et la construction d'un écocentre sur le lot 3 462 459 du cadastre du Québec et décrétant une dépense révisée de 158 000 \$ et un emprunt révisé de 158 000 \$

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est membre de la compétence 2 de la Régie en matière de cueillette sélective et de traitement des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que chacun des membres de la Régie doit approuver les règlements de Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Energycycle) par résolution de son conseil;

Re 22-01-08

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac d'approuver le règlement 2021-12-50 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Energycycle) modifiant le règlement 2012-03-10 pour la non-réalisation en partie des travaux de réaménagement et la construction d'un écocentre sur le lot 3 462 459 du cadastre du Québec et décrétant une dépense révisée de 158 000 \$ et un emprunt révisé de 158 000 \$

- Adopté à l'unanimité –

Approbation du règlement d'emprunt 2021-12-51 de Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Energycycle) décrétant un emprunt et une dépense de 4 177 000 \$ pour la construction d'un écocentre sur le lot 3 160 628 cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est membre de la compétence 2 de la Régie en matière de cueillette sélective et de traitement des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que chacun des membres de la Régie doit approuver les règlements de Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Energycycle) par résolution de son conseil;

Re 22-01-09

EN CONSÉQUENCE, monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac d'approuver le règlement 2021-12-51 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Energycycle) décrétant un emprunt et une dépense de 4 177 000 \$ pour la construction d'un écocentre sur le lot 3 160 628 cadastre du Québec.

- Adopté à l'unanimité –

Approbation du règlement d'emprunt 2021-12-52 de Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Energycycle) décrétant un emprunt et une dépense de 7 473 000 \$ pour l'aménagement de la cellule 6 et la construction du poste de pompage 6 au LET de Saint-Etienne-des-Grès

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est membre de la compétence 3 de la Régie en matière d'éliminations des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que chacun des membres de la Régie doit approuver les règlements de Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Energycycle) par résolution de son conseil;

Re 22-01-10

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac d'approuver le règlement d'emprunt 2021-12-52 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Energycycle) décrétant un emprunt et une dépense de 7 473 000 \$ pour l'aménagement de la cellule 6 et la construction du poste de pompage 6 au LET de Saint-Etienne-des-Grès.

- Adopté à l'unanimité –

Approbation du règlement d'emprunt 2021-12-53 de Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Enercycle) décrétant un emprunt et une dépense de 1 391 000 \$ pour la construction d'un centre de transfert au LET de Saint-Etienne-des-Grès

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est membre de la compétence 2 de la Régie en matière de cueillette sélective et de traitement des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que chacun des membres de la Régie doit approuver les règlements de Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Enercycle) par résolution de son conseil;

Re 22-01-11

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives, et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac d'approuver le règlement d'emprunt 2021-12-53 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Enercycle) décrétant un emprunt et une dépense de 1 391 000 \$ pour la construction d'un centre de transfert au LET de Saint-Etienne-des-Grès.

- Adopté à l'unanimité –

Fonds Région Ruralité (FRR) - Volet 4 : Adoption des recommandations du comité de vitalisation

CONSIDÉRANT les recommandations du comité vitalisation du FRR – Volet 4, relatives aux investissements dans le cadre de l'entente concernant le Fonds régions et ruralité, volet 4- soutien à la vitalisation (FRR, volet 4) et suivant les règles de fonctionnement du comité établies;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 22-01-12

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'entériner les décisions du comité de vitalisation pour le dossier suivant, le tout aux conditions établies au protocole d'entente et d'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Groleau à signer les documents afférant au projet précité au nom de la MRC de Mékinac:

Mise à niveau du Centre sportif Jules Paquin FRR-V4-22-01

Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban
100 000 \$

- Adopté à l'unanimité –

Fonds Région Ruralité (FRR) - Volet 4 : Modification du cadre de vitalisation

CONSIDÉRANT qu'en novembre dernier, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous informait d'une nouvelle modalité concernant l'aide financière pouvant être octroyée à un projet dans le cadre de l'entente de vitalisation du Fonds région et ruralité (FRR) – Volet 4;

CONSIDÉRANT que de façon exceptionnelle, sur recommandation du comité de vitalisation et du conseil des maires de la MRC et sur approbation de la ministre des Affaires municipales

et de l'Habitation, un projet pourrait bénéficier d'un rehaussement du plafond d'aide financière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le cadre de vitalisation pour tenir compte de cette nouvelle modalité;

Re 22-01-13

EN CONSÉQUENCE, monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu de modifier le cadre de vitalisation en y ajoutant le paragraphe suivant :

À la suite de démarches d'accompagnement avec le coordonnateur à la vitalisation et aux communications, un projet pourrait bénéficier d'un rehaussement du plafond de l'aide financière après recommandation du comité de vitalisation et du Conseil des maires de la MRC de Mékinac et sur approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

- Adopté à l'unanimité –

Accès entreprise Québec : Nomination d'un comité avisier

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière signée avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre du réseau Accès entreprise Québec;

CONSIDÉRANT que ladite convention prévoit la nomination d'un comité avisier qui aura pour mandat d'orienter et de déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de Mékinac;

Re 22-01-14

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles, et il est résolu de nommer madame Nadia Moreau, directrice du service de développement économique, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, monsieur Eric St-Laurent de Acier Rayco, madame Claire Desaulniers et madame Caroline Goyette de Services Québec sur le comité avisier.

- Adopté à l'unanimité –

Modification de la couverture d'assurance en ce qui a trait aux emplacements

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des emplacements de la MRC en ce qui a trait à la couverture d'assurance en bien;

CONSIDÉRANT que le bassin d'incendie n'a pas besoin de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT que la valeur de reconstruction de la bâtisse administrative de la MRC est largement sous-évaluée;

CONSIDÉRANT le travail effectué par monsieur Sylvain Gosselin, directeur du service d'évaluation à la MRC de Mékinac pour l'évaluation du coût de reconstruction de la bâtisse administrative de la MRC;

CONSIDÉRANT que la valeur du contenu de la bâtisse administrative doit être révisée;

CONSIDÉRANT que la valeur du réseau de fibre optique doit être révisée;

Re 22-01-15

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu :

- D'enlever le bassin d'incendie de la liste des emplacements de la MRC de Mékinac;
- D'augmenter la valeur de reconstruction de la bâtisse administrative de la MRC de Mékinac au coût de 3 050 000 \$;
- D'augmenter la valeur du contenu de la bâtisse administrative à 310 000 \$;
- D'augmenter la valeur du réseau de fibre optique de la MRC à 480 000 \$.

- Adopté à l'unanimité –

Autorisation de signer une entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et Alimentation du Québec (MAPAQ)

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac doit signer une entente avec le MAPAQ afin d'obtenir une aide financière de 33 200 \$ pour le déploiement potentiel d'un parc agricole et/ou agroalimentaire dans le cadre du *Programme Territoire : priorités bioalimentaires*;

Re 22-01-16

EN CONSÉQUENCE, monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale de la MRC de Mékinac à signer l'entente avec le MAPAQ.

- Adopté à l'unanimité –

Autorisation d'embauche d'un consultant afin de procéder à une étude de faisabilité pour le développement d'un projet agricole et/ou agroalimentaire

CONSIDÉRANT les demandes de soumissions faites à deux firmes de consultant :

- Pleine Terre : 34 900 \$ excluant les taxes;
- Groupe AGÉCO : 39 839 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT que l'entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et Alimentation du Québec (MAPAQ) prévoit une aide financière de 33 200 \$;

Re 22-01-17

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives, et il est résolu d'embaucher la firme Pleine Terre afin de réaliser l'étude de faisabilité pour un projet agricole et/ou agroalimentaire sur le territoire de la MRC de Mékinac au coût de 34 900 \$ excluant les taxes et de prévoir une somme de 3 500 \$ dans l'enveloppe du Fonds région et ruralité (FRR) – V2 pour compléter le financement de ce projet.

- Adopté à l'unanimité –

Autorisation d'embauche d'une firme pour l'analyse de l'ergonomie des espaces de travail des employés

CONSIDÉRANT que la planification stratégique de la MRC de Mékinac prévoit l'évaluation de l'ergonomie des postes de travail des employés;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des évaluations des postes de travail, un rapport avec des recommandations sera produit;

CONSIDÉRANT les propositions reçus de quatre différentes firmes pour la réalisation des évaluations des postes de travail des employés;

CONSIDÉRANT que ces honoraires sont prévus au budget 2022 de la MRC;

Re 22-01-18

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu de retenir les services d'*Inspire* au taux horaire de 90 \$ à raison d'une heure par bureau excluant la rédaction du rapport et des déplacements.

- Adopté à l'unanimité –

Autorisation de signer une entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir les services de cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2022 dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté;

CONSIDÉRANT que la MRC convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce programme;

Re 22-01-19

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle, et il est résolu de signer une entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec, de verser la somme de 10 000 \$ et d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale de la MRC de Mékinac à signer ladite entente.

- Adopté à l'unanimité –

Adoption du règlement 2021-182 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Mékinac en regard des zones de contraintes relatives aux glissements de terrain

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 18 août 2021;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a reçu le 22 janvier 2021 un avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation demandant l'intégration au schéma d'aménagement révisé de la nouvelle cartographie et du nouveau cadre normatif pour des zones à contraintes relatives aux glissements de terrain ;

CONSIDÉRANT l'article 53.13 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à assurer la protection des personnes et des biens à l'intérieur de ces zones à contraintes ;

Re 22-01-20

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu à l'unanimité que ce conseil adopte le règlement numéro 2021-182, intitulé : *règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Mékinac en regard des zones de contraintes relatives aux glissements de terrain*.

- Adopté à l'unanimité –

Plan régional des milieux humides et hydriques : Demande d'un délai supplémentaire au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (la Loi) adoptée et sanctionnée le 16 juin 2017 ;

CONSIDÉRANT que l'article 9 de la Loi modifie la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* en remplaçant notamment l'article 15 en stipulant qu'une municipalité régionale de comté doit élaborer et mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), à l'échelle de son territoire, incluant le domaine hydrique de l'État, dans une perspective de gestion intégrée 10 de l'eau pour tout bassin versant concerner » ;

CONSIDÉRANT que le PRMHH doit être transmis au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 16 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'un guide concernant la démarche d'élaboration d'un PRMHH a été rendu disponible en 2018 ;

CONSIDÉRANT que plusieurs éléments du guide ont nécessité des précisions et des ajustements tout au long de la démarche ;

CONSIDÉRANT que la grille d'analyse du MELCC concernant la recevabilité et le processus d'approbation du PRMHH a été présentée le 17 novembre 2021, soit moins de 7 mois avant l'échéance prévue pour le dépôt du PRMHH ;

CONSIDÉRANT que les grilles de critères d'analyse du MAPAQ, du MAMH et du MERN ne sont toujours pas connues ;

CONSIDÉRANT l'impact important de la pandémie de COVID-19 sur l'organisation du travail, notamment les processus de concertation des acteurs du milieu ;

CONSIDÉRANT les élections municipales de novembre 2021 ayant amené son lot de nouveaux élus, lesquels doivent se familiariser avec la démarche ;

Re 22-01-21

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles, et il est résolu par le conseil de la MRC de Mékinac :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante, comme s'il était rédigé au long ici ;

QUE le Conseil de la MRC de Mékinac demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un délai supplémentaire de 12 mois pour la réalisation du PRMHH et une bonification de 40 000 \$ de l'aide financière sans ajout de nouvelles exigences.

- Adopté à l'unanimité –

Ministère de la Famille : Appel de projets en continu pour le développement de places subventionnées

CONSIDÉRANT les démarches entreprises depuis quelques années par la MRC de Mékinac afin de répondre aux enjeux démographiques de son territoire;

CONSIDÉRANT que les plus récentes données démographiques liées à la MRC de Mékinac indiquent une hausse de 300 personnes depuis les deux dernières années;

CONSIDÉRANT que malgré cette légère augmentation, l'indice de vitalité demeure toujours précaire sur le territoire, ledit indice indiquant en 2018 que cinq des dix municipalités formant la MRC de Mékinac demeurent au rang du cinquième quintile;

CONSIDÉRANT la criante rareté de main-d'œuvre sur le territoire de la MRC et l'impossibilité pour les parents de nouvelles familles récemment installées de pourvoir à ce déficit d'employés faute d'avoir accès à un service de garde pour leurs enfants;

CONSIDÉRANT la liste d'attente touchant les services de garde au 19 janvier 2022 telle que fournie par le CPE Les Soleils de Mékinac, ladite liste indiquant 128 demandes d'inscription, dont 73 poupons;

CONSIDÉRANT le programme annoncé par le ministère de la Famille à l'effet que la MRC de Mékinac pourrait bénéficier entre 24 et 76 nouvelles places en garderie pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT les incitatifs financiers et la campagne de valorisation du métier de responsables en services éducatifs (RSE) mises en place par le Service de développement économique de la MRC Mékinac et ses sept partenaires afin de recruter de nouvelles responsables en milieux familiaux;

CONSIDÉRANT qu'il est notoire que les garderies en milieu familial s'érigeant à l'intérieur des municipalités du territoire de Mékinac soient dans l'incapacité de maintenir leurs services à long terme faute de ressources monétaires ou autres;

CONSIDÉRANT que de l'aveu même des propriétaires de garderie en milieu familial les redditions de compte annuelles demeurent lourdes et laborieuses;

CONSIDÉRANT que les coûts d'exploitation des garderies en milieu familial montent en flèche et que leur survie devient alors éphémère tout en éloignant les propriétaires de leur mission première, les privant ainsi du désir de poursuivre leurs activités;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années déjà les garderies en milieu familial ne suffisent plus aux besoins de la MRC de Mékinac afin de pallier le manque de places en services de garde sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le CPE Les Soleils de Mékinac, de concert avec les municipalités et divers intervenants économiques du territoire, a convenu que les demandes émanant des parents pour un service de garde appelaient les municipalités de Saint-Tite, Saint-Adelphe, Hérouxville et Saint-Séverin à combler leur nombre de places dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT que les municipalités visées par l'appel de places en service de garde consentaient à offrir gratuitement des bâtiments afin d'accélérer la venue de nouvelles garderies subventionnées;

CONSIDÉRANT que ces mêmes municipalités offraient gratuitement au CPE Les Soleils de Mékinac des terrains municipaux consacrés à la construction de futurs établissements institutionnels;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille excluait récemment les municipalités de Hérouxville et Saint-Séverin du processus consensuel d'ajout de places tel qu'élaboré par le CPE Les Soleils de Mékinac et ses partenaires;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille excluait récemment la MRC de Mékinac de la liste des territoires visés par l'appel de projets en continu pour le développement de place en garderie, limitant ainsi le nombre de nouvelles places à 46 pour notre territoire;

Re 22-01-22

EN CONSÉQUENCE, monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu de demander :

- au ministre de la Famille d'inclure la MRC de Mékinac à la liste des territoires visés par l'appel de projets en continu pour le développement de places subventionnées;
- au ministre de la Famille de s'engager à tenir compte des besoins réels en matière de services de garde tels qu'énoncés par les intervenants du milieu et soutenus par la MRC de Mékinac;
- au ministre de la Famille de tenir compte des objectifs sous-jacents les politiques familiales de la MRC Mékinac dont les indices de vitalité de son territoire, l'accroissement récent de sa population, l'urgence de pallier aux problèmes de main-d'œuvre tout en valorisant l'apport de ses nouveaux arrivants en leur offrant un service de garde sécuritaire pour leurs enfants;
- et que copie de la présente résolution soit transmise à M Mathieu Lacombe, député de Papineau, ministre de la Famille, ministre responsable de la région de l'Outaouais, Mme Sonia Lebel, présidente du Conseil du Trésor et députée de Champlain, Mme Marie-Louise Tardif, députée de la circonscription de Laviolette–Saint-Maurice, M. Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, ministre responsable de la région de la Mauricie.

- Adopté à l'unanimité –

Recrutement de médecins de famille dans Mékinac

CONSIDÉRANT les services médicaux offerts à la population de la MRC de Mékinac depuis le départ de six médecins de famille dans la première moitié de l'année 2021;

CONSIDÉRANT que ces six médecins de famille exerçaient leur profession à l'intérieur de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que chaque médecin a pour mandat de prendre en charge de 1000 à 1200 patients;

CONSIDÉRANT que de ce fait le départ de ces six médecins de famille laissait donc plus de 7000 patients orphelins;

CONSIDÉRANT le répertoire des municipalités du Québec chiffrant la population totale de la MRC de Mékinac à 12 450 âmes;

CONSIDÉRANT donc que 56,2 % de la population totale de la MRC de Mékinac devenait orpheline face à l'accès à un médecin de famille;

CONSIDÉRANT les nombreux appels adressés au CIUSSS-MCQ, administrateur des soins de santé sur le territoire de la MRC de Mékinac, afin de combler les postes laissés vacants par le départ de ces six médecins;

CONSIDÉRANT le temps d'attente exceptionnel (au-delà d'un an) avant qu'un patient orphelin puisse rêver d'obtenir un médecin de famille une fois son inscription faite aux CLSC du territoire;

CONSIDÉRANT l'appui accordé par le Dr Mauril Gaudreault, président du Collège des médecins, afin d'exiger que de nouveaux médecins de famille soient assignés à la Vallée de la Batiscan dont la MRC de Mékinac est partie intégrante;

CONSIDÉRANT que le CIUSSS-MCQ, à la fin décembre 2020, mettait en place certaines mesures palliatives ayant pour but d'offrir un programme sans rendez-vous où il devenait possible pour un citoyen de voir un médecin le samedi au CLSC de Saint-Tite ou le dimanche au CLSC de Sainte-Geneviève -de-Batiscan;

CONSIDÉRANT que cette mesure allait être modifiée le 27 août 2021 de manière à abolir le programme sans rendez-vous et demander aux patients orphelins de se rendre au Groupe de Médecine de Famille (GMF) de Trois-Rivières pour voir un médecin;

CONSIDÉRANT que le CIUSSS-MCQ a depuis fait appel au Plans régionaux d'effectifs médicaux (PREM) afin de combler l'important déficit de médecins de famille pour la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que cet appel au PREM par le CIUSSS-MCQ est entendu de manière à obtenir un (1) médecin pour 2020, un second pour 2021 qui arriverait à l'été 2022 et deux (2) autres pour 2022 conditionnel au second tour présentement en cours;

CONSIDÉRANT de l'aveu même de la direction du CIUSSS-MCQ que le conseil d'administration n'a pas le pouvoir d'autoriser les embauches de médecins, ce privilège n'appartenant qu'au ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT que ces nouveaux médecins de famille ne combleraient pas nécessairement les effectifs minimaux de la MRC de Mékinac puisqu'appartenant d'abord à la Vallée de la Batiscan;

CONSIDÉRANT que le CIUSSS-MCQ pourrait combler ses effectifs par l'embauche d'infirmières cliniciennes bien que ces dernières soient retenues pour prêter main-forte aux effectifs attribués à la pandémie qui sévit;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est toujours en déficit de quatre (4) médecins de famille à ce jour;

Re 22-01-23

EN CONSÉQUENCE, madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles, propose, appuyée par madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives, et il est résolu de demander :

- au ministre de la Santé et des Services sociaux de rectifier la situation actuelle à l'égard du nombre de médecins de famille auquel la population de Mékinac est en droit de s'attendre;
- au ministère de la Santé et des Services sociaux que des efforts soient consentis afin de mettre en place des incitatifs ou les mesures appropriées pour que quelques-uns des 345 médecins nouvellement promus en ce début d'année 2022 (données du Collège des médecins) puissent s'établir en région;
- à ce que les considérants liés à l'étude des dossiers présentés au PREM permettent, en priorité, de nouvelles ressources médicales une fois le milieu reconnu comme démographiquement vieillissant, exigeant par le fait même plus de soins, donc plus d'interventions et de gestes médicaux nécessitant la présence d'un médecin;
- que copie de la présente résolution soit transmise à M Christian Dubé, député de La Prairie, ministre de la Santé et des Services sociaux, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Mme Sonia Lebel, présidente du Conseil du Trésor et députée de Champlain, Mme Marie-Louise Tardif, députée de la circonscription de Laviolette–Saint-Maurice, M. Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, ministre responsable de la région de la Mauricie.

- Adopté à l'unanimité –

Questions de l'assemblée

Aucune question, étant donné la tenue de la séance du conseil à huis clos.

Levée de l'assemblée

Re 22-01-24

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorière